

d'énormes déficits. Exiger que le contribuable canadien contribue à l'acquiescement des frais d'exploitation du Pacifique-Canadien créerait un précédent des plus redoutable et des plus coûteux.

La déclaration vient-elle du ministre du Travail?

L'hon. M. Starr: Oui, je l'ai faite au sujet de toute entente sur les salaires.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre du Travail admet avoir fait cette déclaration. La grève a été évitée. Les présidents des deux chemins de fer ont nettement indiqué qu'il leur fallait trouver de l'argent pour payer les augmentations de salaires. D'où viendra-t-il cet argent? J'ai souvent posé la question. Le gouvernement devrait être en mesure de répondre. Il faut évidemment qu'il vienne de quelque part, cet argent, à moins d'augmenter le déficit des chemins de fer Nationaux d'un montant égal à la portion des 40 millions qu'il leur incombe, à eux, de verser à l'égard de l'augmentation de salaires. Par conséquent, le programme de subventions qu'a condamné le premier ministre suppléant, c'est-à-dire le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en novembre 1958, ce programme de subventions que condamne le premier ministre, et que condamne aussi le ministre du Travail...

L'hon. M. Starr: En ce qui concerne les salaires.

L'hon. M. Chevrier: Bon, j'ajouterai «en ce qui concerne les salaires», doit nécessairement être étudié à l'heure actuelle par le gouvernement, et je demande à nouveau...

L'hon. M. Pickersgill: On l'a promis aux chemins de fer.

L'hon. M. Chevrier: Je réitère la question, que j'ai déjà posée, soit: «De quelle façon la mesure sera-t-elle appliquée?» Comment l'une des recommandations formulées par la commission royale d'enquête sur les transports sera-t-elle mise en pratique? En vertu d'une mesure? Dans ce cas, le ministre devrait se dépêcher, parce que, somme toute, le Parlement a droit d'examiner intelligemment toute la question et, si le gouvernement a l'intention de terminer la session à la fin de juin ou au début de juillet, ce sera impossible.

Puis, l'autre possibilité qui se présente au gouvernement serait de prévoir une subvention pour compenser l'augmentation des salaires. Le gouvernement le fera-t-il? Le comité et le pays ont, à mon avis, le droit de savoir comment sera réglée la question, et, jusqu'ici, on ne nous l'a pas laissé entrevoir.

L'hon. M. Balcer: Monsieur le président...

L'hon. M. Chevrier: Le ministre veut-il me poser une question?

L'hon. M. Balcer: Je voudrais poser une question.

L'hon. M. Chevrier: Très bien je cède.

L'hon. M. Balcer: Y a-t-il, dans le premier volume du rapport MacPherson, quelque recommandation d'utiliser la subvention de 100 millions de dollars si le gouvernement la versait pour défrayer la facture représentée par les salaires des deux compagnies? Le député peut-il m'indiquer la page du rapport MacPherson où figurerait pareille chose?

L'hon. M. Chevrier: Non, je ne le peux pas. Le rapport ne le recommande pas. J'admets immédiatement qu'aucune recommandation dans ce sens ne figure dans le rapport MacPherson, et je crois qu'on ne l'y a pas fait figurer. Mais le ministre voudrait-il répondre à la question suivante? Si cette somme ne provient pas des quelque 100 millions de dollars recommandés par la commission royale d'enquête, où la prendra-t-on?

L'hon. M. Balcer: Le rapport MacPherson avait l'intention, comme l'a fait savoir la commission, de créer un climat qui permettrait aux chemins de fer de répondre à leurs diverses obligations et de prendre l'essor et l'expansion qu'ils devraient. Mais, si le gouvernement applique l'une ou l'autre des recommandations du rapport MacPherson, ou s'il présente une mesure législative fondée sur certains passages de ce rapport, ce sera en pensant à cette fin et non, comme le dit le député de Laurier, à titre de subvention pour défrayer la dernière augmentation de salaire.

L'hon. M. Chevrier: Ce que le ministre dit confirme justement le raisonnement que je tente d'exposer. Il y a un moment, il a dit que le gouvernement doit avoir le temps de réfléchir à son aise à toute cette affaire, mais ce temps nécessaire durera certainement plus qu'une couple de mois. Ensuite, je le demande, entre-temps, d'où viendra l'argent, sinon d'un autre crédit d'un dollar ou d'une autre subvention qui sera prévue dans le budget supplémentaire, à la fin de la session, pour répondre à ce problème particulier? C'est une question que le gouvernement ne peut pas esquiver. C'est une question sur laquelle le Parlement a droit d'être renseigné. C'est une question sur laquelle ni le ministre du Travail, ni le ministre du Transport, ni le premier ministre lui-même n'ont jeté la moindre lumière. Au contraire, les déclarations qu'ils ont faites indiquent très clairement qu'il n'y aura pas de subventions, même si la mesure dont nous sommes saisis équivaut à subventionner les salaires.

L'hon. M. Balcer: Ce sont des subventions aux expéditeurs.